



# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de juillet à 14 heures,  
Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 3 juillet 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michaël DAVID**, Premier Adjoint au Maire. L'intégralité de la séance a été filmée et reste disponible sur le site Internet de la ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Jean-François EGRON ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Marie HATTRAIT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Ingrid LAFON, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Hürizet GÜNDER, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Fathia BARKA, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Seye SENE, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc SIMOUNET

**Assistaient à la séance** : Z. ARGELIES, C. HENOCQUE, M. REGIS.

--O--

### ORDRE du JOUR

#### - DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-17 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, M. le Maire est remplacé dans ses fonctions par M. Michaël DAVID.

M. Michaël DAVID désigne Jean-Marc SIMOUNET comme secrétaire de séance.

M. Michaël DAVID passe ensuite à l'ordre du jour.

#### **1. Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales**

Le renouvellement des sénateurs d'un certain nombre de départements, dont la Gironde, interviendra le dimanche 27 septembre 2020.

L'article L.280 du Code Electoral prévoit que les sénateurs sont élus dans chaque département par un collège électoral composé :

- 1° Des députés ;
- 2° Des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département ;
- 3° Des conseillers départementaux ;
- 4° Des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 a fixé au vendredi 10 juillet 2020 la date à laquelle les conseils municipaux des départements concernés doivent se réunir afin de désigner leurs délégués et les suppléants.

Le nombre de délégués et de suppléants à désigner dépend de la taille de la commune.

Dans les communes de 9 000 et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit : il n'y a pas lieu de procéder à leur élection (*article L.285 du Code Electoral*).

Des délégués suppléants doivent cependant être désignés conformément à l'article L.286 du Code Electoral. Ces délégués sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonction. Pour la commune de Cenon, ils sont au nombre de 9. Ces délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (*article L.289 du Code Electoral*). Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Tout conseiller municipal ou groupe peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués suppléants ; les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection à ce collège de délégués suppléants. Ils sont alors remplacés au collège électoral des sénateurs et lors de la désignation des délégués suppléants par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale.

Les députés, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse et les conseillers départementaux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des 9 délégués suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Liste des délégués suppléants pour les sénatoriales de 2020 proposée par la majorité municipale :

Nom de la liste :
Liste de la majorité municipale
Rode Josiane
Rodriguez Philippe
Limouzin Michèle
Marsal Guillaume
Cambronéro Danielle
Ovejero José
Bérisset Françoise
Sanchez Pedro
Euloge Sylvie

Liste des délégués suppléants pour les sénatoriales de 2020 proposée par la liste « ENSEMBLE POUR CENON » :

Nom de la liste :
Liste de « Ensemble pour Cenon »
Blanc Céline
Loze Alexandre
Martins Lucie
Dantas Philippe
Giraudeau Bénédicte
Lam Tran Minh-Giang
Braud Chantal
Flambard Paul
Claverie Aurore

**Résultat du vote :**

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus</b>	<b>Nombre de délégués suppléants obtenus</b>
Liste de la Majorité municipale	27	0	8
Liste « Ensemble pour Cenon »	6	0	1

**Sont ainsi désignés suppléants élus représentant la commune de CENON :**

1. RODE Josiane
2. RODRIGUEZ Philippe
3. LIMOUZIN Michèle
4. MARSAL Guillaume
5. CAMBRONERO Danielle
6. OVEJERO José
7. BERISSET Françoise
8. SANCHEZ Pedro
9. BLANC Céline



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 H 30.

**Jean-Marc SIMOUNET**  
Secrétaire de Séance



